



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2018

A l'ordre du jour :

- 1-Réorganisations du réseau 2019 :
 - Réorganisation des cellules CSP
 - Fusion des secteurs des SIP d'AURAY, LORIENT et VANNES
- 2 -Fermeture de la caisse de la paierie départementale
- 3- Affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP
- 4- Recrutement d'apprentis au 1/9/2018
- 5- Expérimentation du dispositif de suivi de compétences des vérificateurs du contrôle fiscal
- 6- Questions diverses

En propos liminaire, la CGT s'est opposée aux 2130 nouvelles suppressions d'emplois prévues en 2019 à la DGFIP. Nous avons de nouveau contesté l'instauration du prélèvement à la source.

Enfin, nous avons demandé des explications sur la note directionnelle de relance des défailtants déclaratifs.

Concernant les suppressions d'emplois, le Directeur a déclaré « qu'il appliquait les lois de la République » et qu'il ne connaissait pas le nombre d'emplois supprimés dans le Morbihan.

Une « concertation » va s'engager avec les chefs de service.

La réunion a démarré à 9h15 pour se terminer à 14h sans pause méridienne.

➔ **1- Réorganisations 2019 : réorganisation départementale des cellules CSP ; Fusion des secteurs d'AURAY, LORIENT et VANNES**

- Réorganisation des cellules CSP

La note DG du 24 avril 2018 prévoit le rattachement des cellules CSP au PCRFP de Vannes.

Cependant, le Directeur a souhaité le maintien d'une « antenne » à Lorient. A priori, c'était une bonne idée mais...

Le directeur n'a pas voulu s'engager sur l'avenir de cette antenne, parlant de « pérennité normale ».

Ce qui forcément inquiète en particulier les agents lorientais (2 collègues de la cellule CSP de Lorient étaient présents à ce CTL).

Pour Auray et Pontivy, leur compte est réglé puisque les cellules disparaissent purement et simplement.

Il y a eu beaucoup de discussions autour des règles de gestion parce qu'elles ne sont pas claires.

Ce que nous avons compris, c'est que les agents qui suivent la mission seront prioritaires mais pour celles et ceux qui ne la suivent pas, il y a une priorité sur tous les postes du département mais il ne faudra pas créer de surnombre.

Ce qui, en clair, signifie, que les agents lorientais n'ont aucune garantie de rester sur leur résidence.

Alors qu'ils sont affectés SIP, ils devraient faire une fiche de vœu pour demander le SIP !

N'oublions pas que le Morbihan est **préfigurateur** et que ces nouvelles règles de gestion s'appliqueront dès 2019.

Les collègues des cellules CSP ont dénoncé le calendrier de l'annonce de cette réforme. Informés plus tôt, ils auraient pu se positionner en déposant une fiche de vœu.

Concrètement, il y aura une cellule CSP rattachée à Vannes au PCR et une antenne à Lorient au 1er janvier 2019.

Dans le périmètre des cellules, il y avait 13 agents, la Direction n'en conserve que 11 au motif que les collègues travaillaient également pour le SIP pendant la campagne IR notamment.

La Direction va rencontrer prochainement tous les collègues concernés.

Le Directeur a par ailleurs déclaré qu'il y avait devant nous un gros chantier : **l'avenir des SIP**, avec le prélèvement à la source et la suppression de la taxe d'habitation.

VOTE: CONTRE à l'unanimité des représentants du personnel.

-Fusion des secteurs à Auray, Lorient et Vannes

A Auray, les agents sont contre cette fusion, les nouveaux secteurs sont déséquilibrés. Et il n'y a pas eu concertation, elle est subie.

Le départ de plusieurs services d'Auray inquiète

fortement les agents comme à Pontivy et Ploërmel.

Le Directeur ne se prononce jamais sur l'avenir de ces sites, nous nous battons en tout cas pour leur pérennité.

Pour Lorient et Vannes, la Direction nous autorise à parler de la fusion des secteurs mais pas celle des SIP !

Le Directeur a opté pour 2 secteurs pour chacun des SIP, les agents en voulaient plus.

Une équipe transverse est créée à Lorient, en soutien à l'accueil et aux secteurs.

Le Directeur souhaite que les méthodes de travail évoluent mais il n'a pas développé son propos.

Il prévoit quelques mois compliqués à Vannes avant le déménagement à Troadec. C'est de la responsabilité du Directeur qui engage plusieurs chantiers en même temps.

Pour la CGT, cette fusion de secteurs est la conséquence des suppressions d'emplois et elle est donc subie.

Et surtout, cela ne veut pas dire moins de charges et pas plus d'agents pour exercer les missions.

Concernant les fusions de SIP à Lorient et Vannes, la Direction ne doit pas considérer que c'est un simple rapprochement de services, cela impacte tous les agents et aura des conséquences sur leurs conditions de travail.

VOTE : CONTRE à l'unanimité des représentants du personnel (Auray, Lorient et Vannes).

➔ 2- Fermeture de la caisse de la paierie départementale

La direction générale mène une politique active visant à réduire les encaissements en numéraire afin de sécuriser les circuits d'espèces et d'améliorer la sécurité des agents.

Dans ce cadre, il est proposé la fermeture de la caisse de la paierie départementale du fait, surtout, de sa très faible activité.

Les usagers concernés se rendront, à compter du 1er janvier 2019, à la trésorerie de Vannes Municipale et donc, à terme à Troadec dont les conditions d'accueil sont déjà compliquées.

VOTE : CONTRE CGT et Cfdt

Abstention : Solidaires et FO



➔ 3- Affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP



DE L'AFFICHAGE !

Le SIP d'Auray est ravi d'avoir été choisi en premier !

➔ 4- Recrutement d'apprentis au 1/9/2018

La DDFiP du Morbihan accueille, à compter du 3 septembre 2018, et pour une période de 2 ans, 2 apprentis. Ils sont affectés en SPF à Vannes.

➔ 5- Expérimentation du dispositif de suivi de compétences des vérificateurs du contrôle fiscal

La Direction nous a présenté son projet.

Face aux évolutions et aux attentes professionnelles, un dispositif de suivi de compétences va progressivement être instauré à l'intention des cadres supérieurs et des inspecteurs des finances publiques.

C'est un nouvel outil de management.

Le département du Morbihan est **expérimentateur**. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un management bienveillant et attentif. Il s'adresse à l'ensemble des **vérificateurs** et **chefs de brigade** du département.

Le calendrier de la mise en place :

- Une réunion d'information et d'échanges entre le Directeur et les différents acteurs concernés.
- Un groupe de travail sera chargé de définir précisément quelles sont les compétences requises pour exercer ces métiers (conclusions attendues fin novembre 2018).
- enfin, les entretiens se dérouleront au cours du 1er semestre 2019.

Cet entretien de suivi de compétences ne donne pas lieu à la rédaction d'un compte rendu mais pourra donner lieu à la rédaction d'un document support recensant les besoins en formation professionnelle.

A l'issue de l'entretien, et s'il le souhaite, le chef de brigade ou le vérificateur pourra demander à être reçu par le responsable du pôle pilotage et ressources. Dans cette hypothèse, le cadre concerné pourra être assisté de la personne de son choix !

PRECISION IMPORTANTE : ce n'était pas écrit dans le document de travail mais le Directeur a fini par nous lâcher que le dispositif fonctionne sur la base du **VOLONTARIAT** !

Cette expérimentation interpelle la CGT et nous interroge : quel profil veut-on réellement pour les acteurs du contrôle fiscal ?

Nous avons dit au Directeur que nous étions toujours méfiants face aux propositions de la DG.

Cependant, nous ne doutons pas que l'expérimentation sera bienveillante pour qu'elle puisse être généralisée.

Mais comment sera t-elle utilisée par la suite ? Que cache réellement ce dispositif ?

Si les compétences ne sont pas ou plus acquises, demandera t-on à l'agent de changer de mission ?

La CGT suivra de près ce dossier!

Questions diverses :

- Note sur la relance des défaillants déclaratifs dans les SIP: la DDFIP 56 PAS au rouge !!!

Nous avons souhaité entendre le Directeur sur ce sujet, qui, en début de réunion, nous déclarait « appliquer les lois de la République ».

Cette note est liée à une problématique prélèvement à la source. Elle préconise la validation des déclarations pré-remplies dites validables des contribuables imposables et non imposables pour éviter qu'il ne leur soit appliqué un taux neutre.

Soit, mais cette taxation se fait hors procédures puisqu'il n'y a pas de mise en demeure. Il y a même des relances par courriels mentionnant un délai de 15 jours.

Quand on sait que l'adresse mail sert à toute la famille, aux concubins, on se demande où se situe le secret fiscal quand il y a séparation et des problèmes dans la famille.

Elle instaure également une inégalité de traitement par rapport aux taux de pénalités (10% ou 40%).

Les déclarations jugées non validables suivront la procédure LEGALE et l'impôt sera majoré de 40 % en cas de non dépôt après la mise en demeure.

Cette note déroge du cadre fixé par la note nationale sur le sujet. D'ailleurs M. Parent n'a toujours pas pris position malgré les demandes de notre syndicat national.

Gênée, la Direction a reconnu le caractère « **non orthodoxe** » de cette opération ! Ils reconnaissent ne pas être dans les clous mais les objectifs sont avoués.

Vos élus CGT en CTL :

Christophe RISSEL
Patricia RETIF

Ludovic GUIBOUD
Stéphane GALLAIS

